DESTINATAIRES : DIRECTEURS, DIRECTRICES, UFT, PTA ET RESPONSABLES TECHNIQUES DE LA MAINTENANCE

OBJET : PLAN DE GESTION CONFORMÉMENT À LA LOI AHERA : NOTIFICATION ANNUELLE (ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026)

DESTINATEURS : DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE NYC
SANTÉ & SÉCURITÉ, DIVISION EN CHARGE DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

DATE : 21 août 2025

Conformément à la Loi sur l'intervention d'urgence en cas de danger lié à l'amiante (Asbestos Hazard Emergency Response Act - AHERA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (U.S. Environmental Protection Agency - U.S. EPA), 40 CFR partie 763, sous-partie E, promulguée en 1987, le Département de l'Éducation de la Ville de New York effectue périodiquement des inspections des matériaux de construction contenant de l'amiante (Asbestos-Containing Building Materials - ACBM) dans nos installations.

Méthode d'inspection

Les inspections ont été effectuées par des inspecteurs en charge de vérifier la présence d'amiante accrédités et certifiés par le Département du travail de l'État de New York et l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Une personne en charge du plan de gestion accréditée, également certifiée par les deux agences, a examiné les résultats de l'inspection et recommande les mesures à prendre, lorsque cela est nécessaire, pour gérer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante dans le bâtiment.

Résultats

Les résultats de l'inspection figurent dans le plan de gestion AHERA, qui est disponible au bureau administratif et peut être consulté, gratuitement et sans restriction, par le public, notamment par les parents, les enseignants et les autres membres du personnel scolaire, ainsi que leurs représentants. Le plan de gestion AHERA le plus récent et les dates de surveillance périodique sont publiés sur le site Internet de chaque école sur https://www.schools.nyc.gov/.

Coordonnées

La personne désignée par l'Agence locale d'éducation (Local Education Agency - LEA) au nom du NYCDOE est Saritha Thumma, directrice exécutive du Bureau de l'hygiène et de la sécurité environnementales (Office of Environmental Health & Safety - EHS). Pour toute question concernant cette notification ou les matériaux contenant de l'amiante dans le bâtiment, veuillez contacter l'EHS :

• Téléphone : (718) 610-3111
• E-mail : *EHSrequest@schools.nyc.gov*